

2012_B315

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des rues Auguste Comte et Paul Langevin sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence (n°12M023 et 12M024)

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_02

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteurs : Roger PELLENC
Catherine RIVET-JOLIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des Rues Auguste COMTE et Paul LANGEVIN sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence (n°12M023 et 12M024).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis 2005, la gestion du pôle d'activités d'Aix a été transférée à la Communauté du Pays d'Aix. A ce titre, la Communauté est seule compétente pour l'entretien et la requalification des voiries du pôle. Dans le cadre de son programme d'entretien, la Communauté s'est engagée dans la réhabilitation des rues Auguste Comte et Paul Langevin. Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux concernant cette réhabilitation.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de Développement Economique, la Communauté du Pays d'Aix intervient en assurant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles qui sont déclarées d'intérêt communautaire d'une part et en assurant les actions de développement économique d'intérêt communautaire d'autre part.

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005, le Conseil communautaire a, au titre de sa compétence légale optionnelle en matière de voirie, déclaré d'intérêt communautaire plusieurs types de voies, et notamment *«les voies communales existantes ou à créer à l'intérieur du périmètre des zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « Développement économique » ainsi que les voies ou portions de voies desservant ces zones »*. Cette délibération précise qu'une liste et une cartographie des voies d'intérêt communautaire seront établies au fur et à mesure et soumises à l'approbation du Conseil communautaire.

Le programme de l'opération de réhabilitation des rues Auguste Comte et Paul Langevin situées sur le pôle d'activités d'Aix a été présenté lors de la Commission de Développement Economique, de l'Insertion et de l'Emploi du 14 janvier 2010. Par délibération n°2010-B030 du 4 février 2010, le Bureau communautaire validait le programme et l'enveloppe budgétaire correspondante.

Le projet a ensuite fait l'objet d'une présentation exhaustive auprès de l'Association des entreprises et des propriétaires riverains.

Le programme porte sur :

- La réfection de la chaussée,
- La reprise des trottoirs pour une mise aux normes des cheminements piétons,
- La sécurisation des traversées piétonnes,
- Le remplacement de l'éclairage public,
- La mise en place de signalisation horizontale et verticale.

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 septembre 2012.

Economie du marché :

Les marchés visent l'exécution des travaux de requalification des rues Auguste Comte et Paul Langevin sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

La nature des travaux à exécuter porte sur les travaux de chaussée, les réseaux secs, la mise en place de signalisations horizontale et verticale et des prestations diverses.

Procédure :

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Structure de la consultation

Le marché est alloté de la façon suivante :

N° Lot	Désignations
1	Voirie – Réseaux Divers
2	Eclairage public

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Prix du marché :

Chaque marché s'exécute à prix global et forfaitaire ferme et actualisable.

Durée de validité du marché

Chaque marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Délais d'exécution

Le délai global d'exécution est de 7 mois. Ce délai s'entend :

- y compris la période de préparation de 1 mois (4 semaines),
- y compris la phase de pré-réception et réception des travaux,
- hors délai de garantie.

Estimation du marché :

Lot n°1 : 622 000 € HT pour la durée du marché

Lot n°2 : 115 000 € HT pour la durée du marché

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet un avis d'appel public à concurrence a été adressé le 14 juin 2012 aux journaux ci après et a été publié aux dates suivantes:

JOUE : 19/06/2012
BOAMP : 16/06/2012
TPBM : 20/06/2012
Profil Acheteur : 14/06/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0,80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0,20

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 14 septembre 2012, a décidé d'attribuer :

Le marché n° 12M023 relatif aux « Travaux de réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence : Rues Auguste COMTE et Paul LANGEVIN - Lot 1 : Voirie – Réseaux Divers », à la société Eurovia pour un montant global et forfaitaire de 480 582, 51 € HT quelles que soient les quantités mises oeuvre pour l'exécution des travaux décrits au marché.

Le marché n° 12M024, relatif aux « Travaux de réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence : Rues Auguste COMTE et Paul LANGEVIN - Lot 2 : Eclairage public » à la société Inéo Sud Est pour un montant global et forfaitaire de 84 713, 10 € HT quelles que soient les quantités mises oeuvre pour l'exécution des travaux décrits au marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu la délibération n°2010-B030 du Bureau communautaire du 4 février 2010 validant le programme de travaux et l'enveloppe budgétaire pour l'opération de requalification des rues Auguste Comte et Paul Langevin sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 septembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M023, relatif aux « Travaux de réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence : Rues Auguste COMTE et Paul LANGEVIN - Lot 1 : Voirie – Réseaux Divers » **attribué à la société Eurovia** pour un montant global et forfaitaire de 480 582, 51 € HT quelles que soient les quantités mises oeuvre pour l'exécution des travaux décrits au marché.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M024, relatif aux « Travaux de réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence : Rues Auguste COMTE et Paul LANGEVIN - Lot 2 : Eclairage public » **attribué à la société Inéo Sud Est** pour un montant global et forfaitaire de 84 713, 10 € HT quelles que soient les quantités mises oeuvre pour l'exécution des travaux décrits au marché.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement, du budget de la CPA du service 3C – Fonction 90 – Nature 21712 – Opération 305 (AP2009/1).

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des rues Auguste Comte et Paul Langevin sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence (n°12M023 et 12M024)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012